

AVIS DE FORMATION

FORMATION-ACTION DES RÉFÉRENTS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES



Date et lieu :

Session 18 : 01/10/2026 à Lyon



Date limite d'inscription :

Session 18 : 04/09/2026

Code stage CRMA-00032



CONTEXTE



La loi 3DS du 21 février 2022 et son décret d'application de l'article 159 ont consacré la position d'expert de référence du Cerema en matière de transition écologique et de cohésion territoriale et ont ouvert une voie nouvelle dans la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales avec la création du premier établissement public à pilotage partagé.

Les collectivités territoriales, actrices clés de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique, peuvent via l'adhésion se saisir pleinement des ressources du Cerema, mobiliser plus facilement son expertise et accéder aux solutions innovantes qu'il développe (quasi-régie). L'offre adhérent comporte notamment l'accès à un interlocuteur privilégié au sein de l'établissement : le référent, point d'entrée unique pour la collectivité qui assure un rôle d'écoute, de suivi et de conseil sur le temps long.

Cette formation s'inscrit dans la continuité des 15 sessions déployées depuis 2023 pour accompagner la mise en place des référents et s'adresse à ceux nouvellement désignés, qui doivent à la fois connaître les motivations et les enjeux des élus, tout en étant en capacité d'adopter une réelle posture d'écoute afin de les conseiller.

PUBLIC



Cette formation s'adresse :

- En priorité, aux agents du Cerema nouvellement désignés référents au sein de leur Dter
- Aux agents identifiés comme étant susceptibles de devenir référents dans le cadre de l'élargissement des adhésions

OBJECTIFS



A l'issue de la formation, les participants seront en capacité :

- Se préparer à mettre en place puis entretenir dans la durée la relation avec les CT de son portefeuille (logique grands comptes), en intégrant une vision prospective
- Mieux connaître les CT et être rassuré pour aborder la relation avec elles, en particulier le 1^{er} RDV à programmer suite à l'adhésion
- Être en capacité d'assurer un contact de haut niveau (élus, DGS, DST) en portant une vision globale de l'offre Cerema, savoir entretenir la relation dans la durée
- Proposer une écoute de qualité à son interlocuteur pour bien cerner le besoin

ELEMENTS DE PROGRAMME

La formation abordera notamment les éléments suivants :

- Rappel des principes de gouvernance d'une CT
- Présentation des grandes lignes du fonctionnement des CT sur le plan administratif et financier
- Sujets d'intérêt pour les CT, leurs attentes
- Rappel des avantages d'une CT adhérente au Cerema, de l'organisation et des ressources mises en place pour les accompagner
- Préparation de l'entretien
- Posture d'écoute et clés d'un questionnement efficace
- Entretien d'une relation de qualité dans la durée

MODALITES

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie active et participative sera mise en œuvre, avec une alternance théorie/pratique favorisant les échanges et les retours d'expériences. Il sera notamment fait appel :

- au témoignage d'un élu ou d'un DG, pour partager sa vision sur les sujets d'intérêts, les enjeux/contraintes ainsi que ses attentes vis-à-vis du Cerema (tant en terme d'accompagnement technique que de relation avec leurs services).
- à des mises en situation

Nombre de participants par session :

En présentiel : 8 à 15 agents

Durée : 1 jour

Formateur : Thierry MOLLICHON – REOR, l'atelier des transitions

Contact : Marion BRUN – DRH/SCPP – dc.scpp.drh.cerema@cerema.fr